

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022

Date de convocation : 19 février 2022

Sont présents 17 conseillers municipaux.

Excusés : BROUSSE Christian, DORIS Laurent

Absents : /

Pouvoir : GOMES DA CUNHA Laetitia à COMMUNAL Maryline

BRAZIER Carla à CLAUDEL Patricia

Début de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : Joëlle PARSAT

Monsieur le Maire quitte la réunion du conseil municipal durant la présentation des comptes administratifs 2021.

1) VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – COMMUNE

Madame Brigitte VALADE présente les résultats du compte administratif 2021 de la commune :

Résultat de l'exercice 2021 :

- Section de fonctionnement..... 194 928,44 € d'excédent
- Section d'investissement..... 2 389,80 € de déficit

avec un résultat de clôture pour 2021 :

- Section de fonctionnement..... 554 216,93 € d'excédent
- Section d'investissement..... 44 115,70 € d'excédent

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

2) VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – IRRIGATION

Madame Brigitte VALADE présente les résultats du compte administratif 2021 du service d'irrigation :

Résultat de l'exercice 2021 :

- Section de fonctionnement..... 360 695,94 € d'excédent
- Section d'investissement..... 394 233,02 € de déficit

avec un résultat de clôture pour 2021 :

- Section de fonctionnement..... 445 911,93 € d'excédent
- Section d'investissement..... 274 955,34 € de déficit

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

Monsieur le Maire reprend sa place au sein du conseil municipal.

3) COMPTE DE GESTION 2021 – COMMUNE

Madame Brigitte VALADE donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2021 de la commune établi par M. LABEYRIE, trésorier de la collectivité et informe qu'il est en totale concordance avec le compte administratif 2021. Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 par :

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

4) COMPTE DE GESTION 2021 – IRRIGATION

Madame Brigitte VALADE donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2021 du service d'irrigation établi par M. LABEYRIE, trésorier de la collectivité et informe qu'il est en totale concordance avec le compte administratif 2021. Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 par :

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

5) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 DU SERVICE IRRIGATION

Mme VALADE informe le Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement 2021 pour le service irrigation est de 445 911,93 € et propose d'affecter en réserve en section d'investissement 170 000,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- 170 000,00 € en réserve
- 275 911,93 € en report de fonctionnement

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – IRRIGATION

Mme VALADE présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 du service irrigation. Il s'équilibre en fonctionnement à 386 641,93 € et en investissement à 565 000,00 €.

Dépenses de fonctionnement

- Charges de gestion générale..... 193 641,93 €
- Opération d'ordre..... 105 800,00 €
- Autres charges de gestion..... 13 000,00 €
- Charges financières..... 3 000,00 €
- Charges spécifiques..... 1 000,00 €
- Virement à la section d'investissement..... 70 200,00 €

Recettes de fonctionnement

- Résultat de fonctionnement..... 275 911,93 €
- Ventes..... 85 230,00 €
- Impôts et taxes..... 10 000,00 €
- Autres produits de gestion..... 15 500,00 €

Dépenses d'investissement

- Opérations financières..... 17 000,00 €
- Opération patrimoniales..... 13 000,00 €
- Travaux réseau..... 260 044,66 €
- Report déficit investissement..... 274 955,34 €

Recettes d'investissement

- Opération d'ordre..... 105 800,00 €
- Opération patrimoniale..... 13 000,00 €
- Subvention..... 86 000,00 €
- Emprunt..... 120 000,00 €
- Virement de la section de fonctionnement..... 70 200,00 €
- Réserve affectation résultat..... 170 000,00 €

Après débat, le conseil municipal vote le budget primitif 2022 par

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

7) ACQUISITION IMMOBILIERE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition des 2 maisons d'habitation et des parcelles situées 53 et 55 rue de la Résistance appartenant à Mme CASTANIER pour un montant de 440 000 € pour un projet de gîtes. Après délibération, le conseil municipal approuve l'acquisition immobilière. Une commission de travail est créée pour ce projet : Mmes VALADE, COMMUNAL, PARSAT, BOUYSSSET, MM. CASSIER-CHARBONNEL, PREVOT, BECHADERGUE, FAURE.

POUR 15 voix CONTRE 2 voix ABSTENTION 0 voix

8) DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE POUR ACQUISITION IMMOBILIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour l'acquisition de biens immobiliers, le Conseil Départemental de la Dordogne, dans le cadre des contrats communaux peut apporter une aide financière. Après délibération, le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

9) CONVENTION DE PARTENARIAT CASSIOPEA TELEASSISTANCE « POINT INFORMATION »

Madame COMMUNAL présente au conseil municipal la proposition de partenariat faite par CASSIOPEA Téléassistance. Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt d'une salle pour recevoir les personnes intéressées par 13 voix Pour, 2 voix Contre, 2 voix Abstention mais refuse la convention de participation par 17 voix Contre.

10) DIVERS

- Remerciements du club de twirling des Bleuets pour l'aide apportée tout au long de l'année
- Le Maire informe que 2 classes de l'école primaire vont bénéficier gratuitement d'une activité Golf. Ce dispositif est mis en place dans le cadre de la politique sportive du Conseil Départementale de la Dordogne.
- Le Maire fait lecture du courrier reçu de la Fondation John Bost l'informant de la cessation d'activité définitive du pavillon DE BETHMANN et de la prévision de la démolition de celui-ci.
- Solidarité avec l'Ukraine par l'union des Maires avec une collecte chapeauté par la CAB en association avec les municipalités. Les personnes qui souhaitent recevoir des réfugiés Ukrainiens, peuvent se signaler en mairie.
- Lecture est faite de la motion prise par la commune de St Léon sur l'Isle pour faire reculer les décisions du SMD3. Le conseil municipal se prononcera lors d'une prochaine réunion.
- Les travaux d'isolation de la maternelle continuent. Ils sont faits au 2/3 et les résultats sont très satisfaisants pour les enfants et les maîtres. Les locaux sont plus clairs avec une meilleure acoustique. La fin des travaux est prévue pour juillet 2022.
- La commission économie locale s'est réunie. Il a été décidé de démarrer le marché le 1^{er} avril 2022.

Fin de séance 23 heures.